

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 25 janvier 2024

5/2024

L'an deux mille vingt-trois et le **Judi vingt-cinq janvier** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Claire DUFOUR, Muriel LAVAUT, Lucie ROUX, Cécile ABBAS, Bernard GIORGI, Jérôme CHEVALIER, Elodie DOMINGUEZ, Isabelle GRENUT, Marion ANDLAUER, Francis MARGUERITE, Fabien GERVAIS-BRIAND.

Absents : Xavier BIANCHI, Françoise SIMON,

Procurations : Lucien SILVY à Muriel LAVAUT, Jean-Yves DOMALAIN à Francis MARGUERITE, Sébastien TERRANOVA à Claire DIFOUR, Christine BAPTISTE à Bernard GIORGI, Fanny LABESSOULHE à Lucie ROUX, Jean CASSINI à Cécile ABBAS.

Secrétaire de séance : Marion ANDLAUER

Objet : Demande de subvention au titre du FIPDR 2024

Dans la cadre du renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme, un abondement des crédits FIPDR est mobilisé en faveur de la sécurisation des établissements communaux.

Madame le Maire propose de mettre en place des poteaux de voirie aux abords de l'école Georges Alliaud et de la bibliothèque municipale ainsi que des barrières le long du chemin piéton pour accéder au groupe scolaire.

En effet les enfants se rendent toutes les semaines à la bibliothèque municipale avec les enseignants et il paraît nécessaire de sécuriser le cheminement ainsi que celui menant à l'établissement scolaire.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES : 3 589.95 HT

RECETTES : Etat (FIPDR) 40% 1 435.98 €
Autofinancement : 2 153.97 € HT

Prié d'en délibérer, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Decide** de faire l'acquisition de poteaux de voirie et de barrières ;
- **Approuve** le plan de financement ci-dessus ;
- **Autorise** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 25/01/2024

Claire DUFOUR

Maire de Reillanne



Date de transmission de l'acte: 02/02/2024

Date de réception de l'AR: 02/02/2024

004-210401600-DE_005_2024-DE

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 02/02/2024

Date de reception de l'AR: 02/02/2024

004-210401600-DE_005_2024-DE

A G E D I